

# LIBERTE D'EXP.....IRER !!!



N'osez pas dénoncer vos conditions de vie, de travail... Mais encore moins celles des autres. Surtout si eux/elles ne peuvent pas s'exprimer.

C'est ce qui est arrivé à Chantal, Aide Médico-Psychologique, qui pour avoir dénoncé NON PAS SES CONDITIONS DE TRAVAIL mais le traitement fait aux PERSONNES accueillies dans l'établissement où elle travaille, se voit assignée au tribunal.

Elle a osé parler de maltraitances institutionnelles ( défaut de soins, mépris et violences envers des personnes handicapées au centre de Mindin).

Iles lui ont donné la parole : le Magazine libertaire et Alternantes au cours d'une émission radio.

L'institution n'a pas voulu exercer son droit de réponse, le directeur de Mindin attaque en justice pour diffamation et propos mensongers.

A l'heure où on nous parle et reparle du droit des usager-e-s, Chantal a voulu faire entendre leur parole et jamais aucune institution (DASS, Procureur, Conseil Général...) ne l'a écoutée.

Le secteur santé social – parce qu'il doit se préoccuper des plus fragiles – devrait être en permanence source d'interrogations et de questionnements sur ses pratiques. C'est cela qui lui permettrait d'évoluer, c'est ce qu'a voulu faire Chantal dans l'émission de radio.

Comme l'ensemble de la société, le secteur santé-social est malade de silence, d'individualisme et de peur. Prenons la parole, construisons le collectif et ayons un peu de courage.

**Rendez-vous au tribunal, jeudi 16 février 2006 à 14h**  
**pour soutenir Chantal, Philippe et le droit à la**  
**parole.**

